

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLITIQUE D'INSERTION SOCIALE VAUDOISE

Les mesures d'insertion: un outil précieux qui permet de sortir de l'aide sociale et s'adapte aux évolutions

Le Canton mène une politique sociale engagée et innovante en faveur de la cohésion sociale. L'investissement dans les mesures d'insertion sociale (MIS) permet une diminution significative du nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion (aide sociale). Ces mesures doivent aussi s'adapter à l'évolution de la société. Ainsi, des projets pilotes ont été mis en place afin de promouvoir le retour à l'emploi des personnes de plus de 50 ans, et d'autres mesures - à vocation écologique - seront développées en cohérence avec le Plan climat du Canton.

La formation et l'emploi sont les deux axes forts de la politique d'insertion sociale cantonale que le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) mène avec succès depuis 2006. En 2020, près de 7500 personnes participeront à une MIS ou un programme d'insertion. Grâce à ces mesures et programmes, qui permettent d'améliorer leur situation professionnelle, une majorité des bénéficiaires peut se passer du revenu d'insertion. Une personne sur deux qui a profité d'un suivi spécifique socioprofessionnel ou d'un programme destiné aux jeunes et adultes sans formation professionnelle achevée, trouve un emploi ou accède à une formation professionnelle initiale.

Dans le canton de Vaud, le taux des personnes à l'aide sociale a diminué. Il a passé de 4,8% en 2016 à 4,5% en 2019. À ce jour, les chiffres 2020 n'indiquent aucune tendance pour le moment. « La politique d'insertion du DSAS porte ses fruits. Elle donne une perspective concrète aux personnes qui touchent le revenu d'insertion parce qu'elles n'ont pas pu achever leur formation professionnelle ou encore parce qu'elles ont 50 ans ou plus et ne trouvent plus de travail. Nous soutenons également les personnes qui – malgré leur emploi – n'arrivent pas à boucler les fins du mois et aidons les réfugiés qui ont obtenu l'asile à s'intégrer», explique Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS. « C'est d'abord un gain pour les personnes concernées, qui, en retrouvant un emploi qui leur permet de nouer les deux bouts, gagnent en dignité ; c'est ensuite un

gain pour l'État qui modère ainsi l'évolution des dépenses sociales», précise-t-elle.

À titre d'exemple, Marc, un ancien participant à un des programmes d'insertion, travaille aujourd'hui en tant que vendeur en commerce de détail. Il s'était retrouvé au revenu d'insertion après avoir interrompu deux apprentissages. Ameh, ancien réfugié statutaire, a pu, quant à lui, enfin trouver un apprentissage avec l'aide d'un suivi personnalisé. Aujourd'hui, il est diplômé d'un CFC d'électricien.

Développement de nouveaux projets

Le dispositif d'insertion sociale du DSAS s'adapte à l'évolution de la société. En 2017, le DSAS a lancé deux projets pilotes pour améliorer l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu d'insertion âgés de 50 ans ou plus. Trois ans plus tard, en 2020, sept prestations sont désormais disponibles pour ce public, pouvant accueillir 125 personnes.

En outre, désormais, tout bénéficiaire du revenu d'insertion sans formation professionnelle achevée peut intégrer une MIS, sans âge limite. Le fait de pouvoir suivre une formation de base à tout moment de sa vie a un effet important sur le nombre de personnes touchant un revenu d'insertion.

Par ailleurs, un nouveau dispositif pilote se mettra en place, destiné aux jeunes âgés de 14 à 25 ans en rupture sévère et qui sollicitent le revenu d'insertion. Un accompagnement spécifique leur sera proposé pour les amener à s'engager dans la voie de la formation. Ce projet pilote démarrera en septembre 2020 dans la région de l'Ouest lausannois (notamment Lausanne, Crissier, Prilly, Renens, Chavannes, Ecublens, Bussigny, St-Sulpice et Villars-Sainte-Croix).

Mesures à vocation écologique

Enfin, dernière nouveauté, des mesures à vocation écologique seront mises en œuvre dès l'automne 2020 en cohérence avec le plan climat du Canton de Vaud. Elles se présentent sous forme de projets, sélectionnés selon des critères environnementaux. Avec les premières mesures, il est prévu l'ouverture d'un café-épicerie en vrac sur Lausanne, la valorisation de produits alimentaires frais invendus, ou encore le tri et la récupération des composants d'appareils électroniques avant leur élimination. D'autres mesures suivront et seront disponibles progressivement d'ici la fin de 2021.

La pandémie du Covid-19 aura aussi un impact sur l'évolution et le développement ultérieur du dispositif d'insertion sociale. Comme il s'agit d'un ensemble de programmes et mesures particulièrement robuste et dense, qui – par sa nature – prend en charge les besoins de manière individualisée et rapide, il devrait être à même d'apporter une réponse à de nouvelles situations. De premières adaptations ont déjà été mises en place pendant le semi-confinement, notamment la digitalisation du contenu des mesures. Grâce à elles, il n'y a pas eu d'interruption des projets d'insertion socioprofessionnelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Antonello Spagnolo, Directeur insertion et solidarités, Direction générale de la cohésion sociale

TÉLÉCHARGEMENT(S)